



RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2024

Présenté au conseil municipal du 22 février 2024



SOMMAIRE

1	LE CONTEXTE NATIONAL.....	3
1.1	Situation nationale : une économie face aux crises géostratégiques, économiques et environnementales	3
1.2	Le Projet de loi de finances 2024 sur la situation financière des collectivités	3
2	LE CONTEXTE LOCAL.....	3
3	LE BUDGET PRINCIPAL (BP).....	4
4	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
4.1	Les recettes de fonctionnement	4
4.1.1	La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	4
4.1.2	Les recettes de la fiscalité directe locale	5
4.1.3	Les recettes propres	6
4.2	Les dépenses de fonctionnement.....	7
5	LA DETTE DE COMMUNE.....	9
6	LA SECTION INVESTISSEMENT	10
6.1	Les dépenses d'investissement.....	10
6.1.1	Les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP).....	10
6.1.2	Les investissements des infrastructures.....	10
6.1.3	Les investissements relatifs au matériel.....	11
6.2	Les recettes d'investissement	11
7	LE BUDGET ANNEXE DU MUSEE.....	12
7.1	La section de fonctionnement.....	12
7.2	La section d'investissement.....	13

1 LE CONTEXTE NATIONAL

1.1 Situation nationale : une économie face aux crises géostratégiques, économiques et environnementales

Après une légère reprise en début 2023, la croissance mondiale devrait être en hausse continue mais modérée. En parallèle, l'inflation reflue, grâce à la baisse des prix de l'énergie, la dissipation des tensions d'approvisionnement et les mesures prises par le gouvernement pour limiter la hausse de prix. Les tensions restent marquées sur l'alimentation.

En conséquence, les indicateurs nationaux sont porteurs d'une légère reprise :

- Une croissance du PIB serait de 1 % en 2023 (+0,6 % prévu) et de 1,4 % pour 2024
- Des taux d'intérêts augmenteraient encore légèrement en 2024 à 3,66 % (chiffre OCDE)
- Une inflation de 4,9 % en 2023 et estimée à +2,6 % pour 2024
- Un taux de chômage proche de son niveau le plus bas depuis 40 ans.

1.2 Le Projet de loi de finances 2024 sur la situation financière des collectivités

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont la lutte contre l'inflation et la protection du pouvoir d'achat des Français, les investissements pour préparer l'avenir et tout particulièrement la transition écologique. La maîtrise de la dépense est également prioritaire en perspective d'une trajectoire de baisse du déficit pour atteindre un niveau inférieur à 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % du PIB en 2027.

Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, le gouvernement opte pour une fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique et le renforcement de la lutte contre les fraudes.

La participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est envisagée sans contrainte, par une baisse de leurs dépenses de fonctionnement à inflation -0,5 %.

En vue d'une baisse souhaitée des dépenses publiques, le Gouvernement a engagé en 2023 une démarche de renforcement du pilotage, du suivi et de l'examen de ces dépenses par la mise en œuvre de revues de dépenses évaluant la qualité de l'action publique. L'objectif est de générer des économies structurelles pour l'ensemble du secteur des administrations publiques, dont les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

2 LE CONTEXTE LOCAL

Pour le bloc communal au niveau national, le niveau d'épargne brute du bloc communal se tend (-2,6 %) par un effet ciseau visible en 2022 qui se confirme en 2023 par une augmentation des dépenses de fonctionnement (+5,5 %) supérieures aux recettes (+4,3 %). Les dépenses d'équipement seraient en croissance de +9,8 %, en raison d'une part de l'inflation sur le coût des matériaux et des investissements relatifs à la rénovation du patrimoine au titre de la transition écologique.

Le recours à l'emprunt du bloc communal serait en légère hausse de 1,6 % plus faible qu'en 2022, en raison d'une mobilisation du fond de roulement disponible et du plan de relance assorti du fonds vert.

Face au contexte, la situation des collectivités territoriales se tend et nombreuses sont celles qui sont en grandes difficultés à l'heure de faire face à l'envolée des prix de l'énergie, à l'inflation ou aux augmentations successives et nécessaires de la rémunération des agents publics. Certaines revoient leur plans d'investissement à la baisse et d'autres sont même amenées à réduire le service rendu au public.

A Carnac, la gestion menée depuis de nombreuses années permet d'absorber ces évolutions substantielles de dépenses tout en maintenant un haut niveau de service au public et en accélérant le programme d'investissement. Ce dernier point est essentiel pour mettre en œuvre le projet de mandat, (projet Musée, équipements sportifs, Avenue Miln, circulations douces...)

Ainsi, pour son budget 2024, la ville de Carnac poursuit les orientations suivantes :

- Accélérer le programme d'investissement pour entretenir, développer la Ville et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques
- Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours modéré à l'endettement
- Accompagner prudemment la hausse des dépenses de fonctionnement pour tenir compte de perspectives renouvelées d'inflation et des ambitions de développement des politiques publiques
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition communaux inchangés).

3 LE BUDGET PRINCIPAL (BP)

Le projet de Budget Primitif 2024 qui sera présenté au Conseil Municipal doit tenir compte du contexte inflationniste (5.2% en moyenne sur 2022, 4.9 % en moyenne sur 2023).

4 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1 Les recettes de fonctionnement

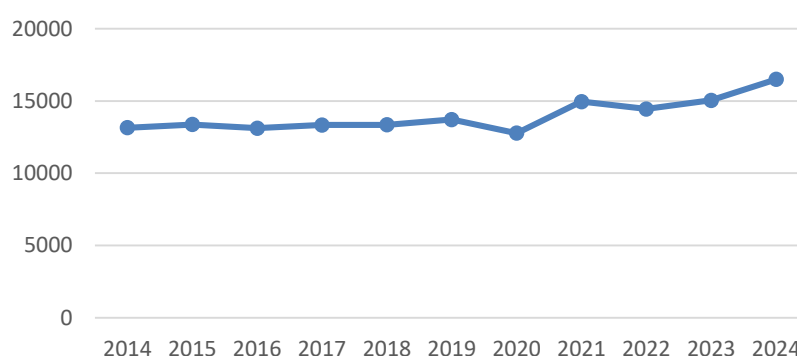
Les principales recettes communales sont constituées de :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- Les recettes de la fiscalité directe locale,
- Les recettes propres dont :
 - ↳ La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
 - ↳ Les produits des services
 - ↳ Les recettes propres liées aux classements « commune touristique » et « station de tourisme »
 - La Taxe de séjour,
 - Les recettes liées au prélèvement des jeux au Casino,
 - Les Droits de mutation.

Pour 2024, il convient d'être prudent, notamment en raison des raisons des recettes liées au statut de station de tourisme. En effet, la fermeture de la thalassothérapie pendant 18 mois, impactera fortement les recettes de taxe de séjour et les recettes de droits de mutation exceptionnelles ces dernières années après le covid, qui ne seront donc pas garanties.

Evolution des recettes de fonctionnement (en K€) (+ 4,11%)

2014 ↻	13 149 K€
2015 ↻	13 376 K€
2016 ↻	13 114 K€
2017 ↻	13 341 K€
2018 ↻	13 351 K€
2019 ↻	13 718 K€
2020 ↻	12 770 K€
2021 ↻	14 962 K€
2022 ↻	14 453 K€
2023 ↻	15 048 K€
2024 ↻	16 500 K€



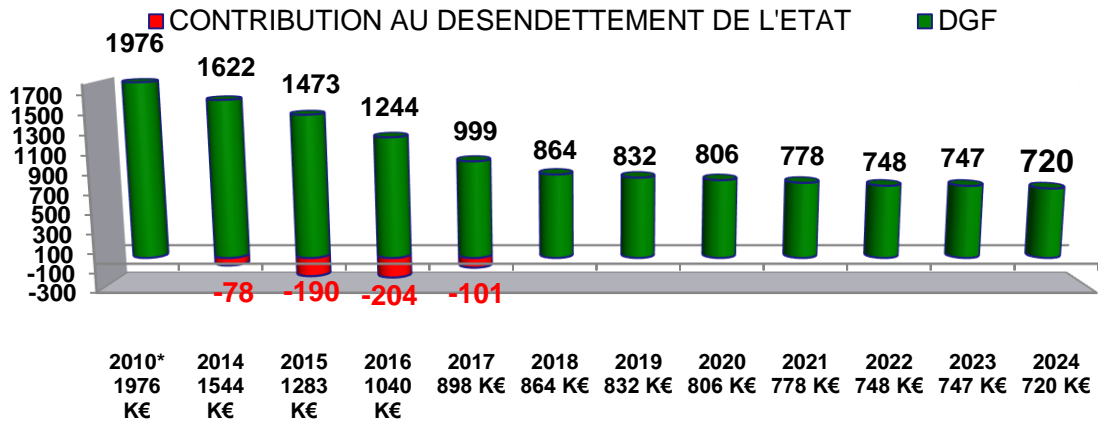
4.1.1 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales. La dotation forfaitaire des communes évolue notamment suivant leur population, leur niveau de potentiel fiscal, et d'une valeur de point qui varie chaque année en fonction des autres dotations à financer.

Depuis de nombreuses années, nombre de communes constatent une baisse de leur DGF malgré la fin de la contribution au redressement des finances publiques. En effet, l'Etat avait mis en place une procédure d'écrêtement pour certaines des communes considérées comme « les plus riches ». Cet écrêtement avait impacté notre DGF d'environ 2 à 3.5 % chaque année. Carnac a ainsi vu sa DGF diminuer depuis 2010 et notamment en raison, principalement, de la contribution au redressement des finances publiques de l'Etat, mise en place en 2014 et supprimée en 2018.

Or l'article 195 de la loi de finances pour 2023 prévoyait la suppression de l'écrêtement pour l'année 2023. Ce dispositif n'a pas été reconduit en 2024, un écrêtement est donc prévisible, c'est pour cela que nous prévoyons une baisse de la DGF pour 2024, d'environ 27 000 €.

Dotation Globale de Fonctionnement attribuée à Carnac

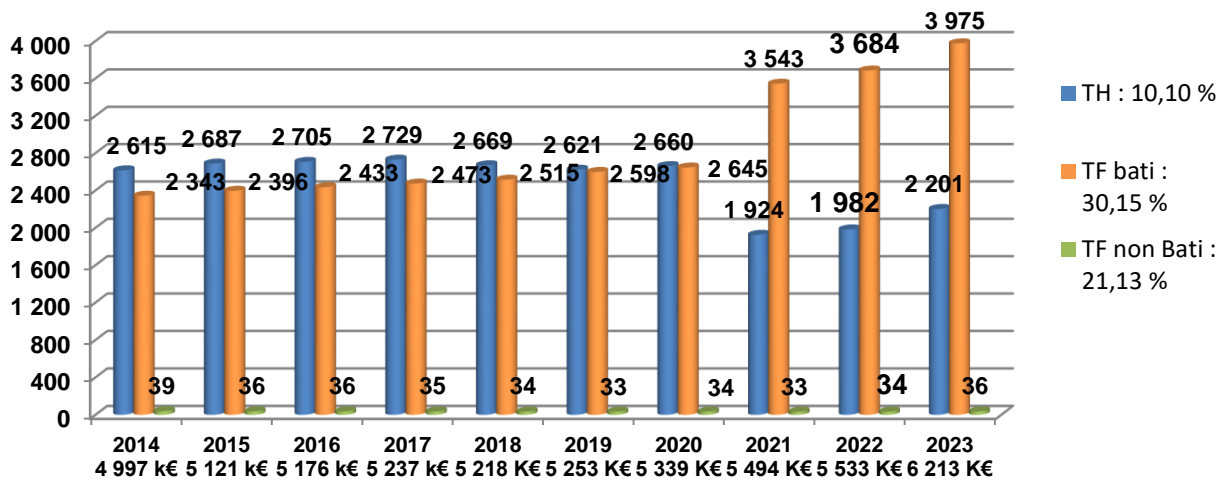


*2010 : année de référence

4.1.2 Les recettes de la fiscalité directe locale

Les valeurs locatives, servant de base au calcul des impôts, ont évolué de 7.1% en 2023. Pour l'année 2024, les valeurs locatives augmenteront de 3,9%.
Il n'est pas prévu de modifier les taux communaux de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2024.

Recettes liées à la fiscalité directe locale



La fiscalité directe communale est impactée par le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) mis en place par la Loi de finances de 2010 pour assurer la stricte neutralité financière de la réforme de la suppression de la Taxe Professionnelle. Les montants prélevés à ce titre s'élèvent à **1 902 679 €**, chaque année depuis 2013.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée depuis 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Toutefois, le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de THRP perdue par la commune. Comme l'indique le site du ministère, ce montant peut être « supérieur, on parlera alors de commune surcompensée ».

Un coefficient correcteur est appliqué, il a pour objectif de compenser ces écarts communaux. La commune de Carnac étant surcompensée, le coefficient correcteur s'applique en réduisant les recettes de taxe foncière bâtie.

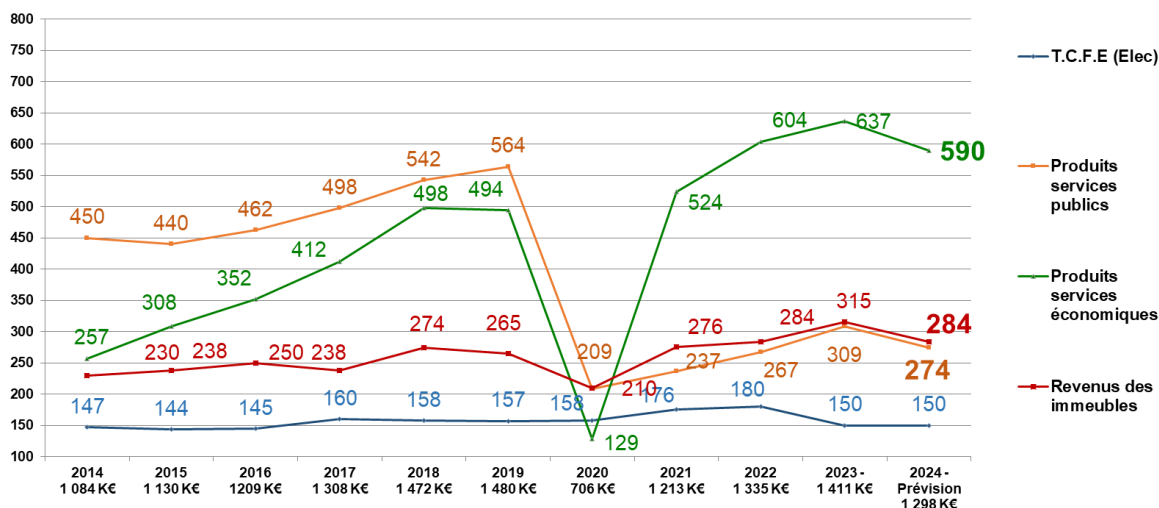
Le coefficient correcteur a diminué les recettes fiscales de :

- 1 883 838 € en 2021
- 1 962 287 € en 2022
- 2 117 507 € en 2023

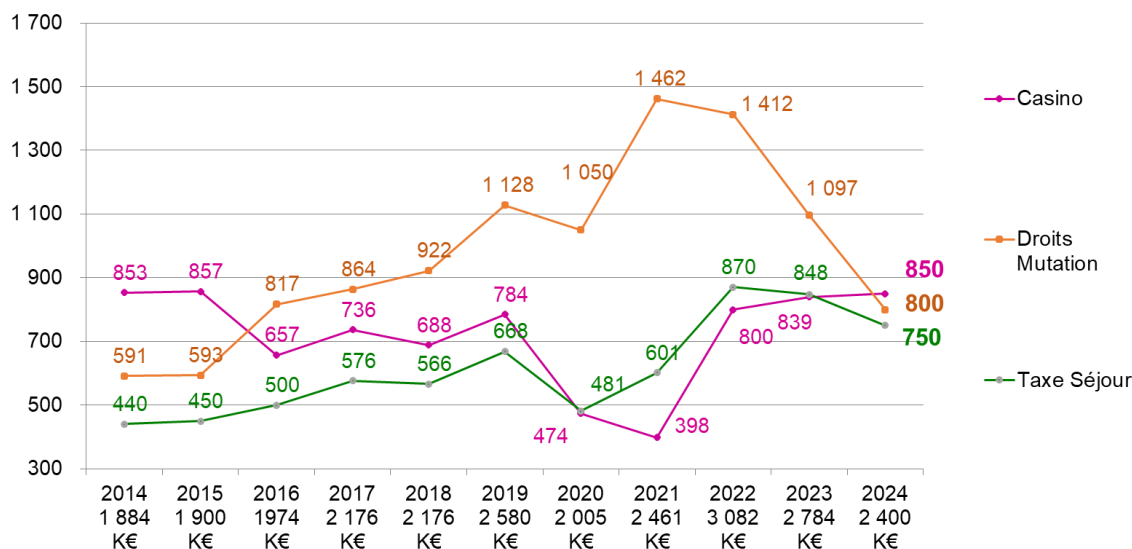
4.1.3 Les recettes propres

L'ensemble de ces produits représente en 2023, 4 195 K€, pour 2024, voici les évolutions envisagées :

Recettes propres à la commune (hors impôts locaux)

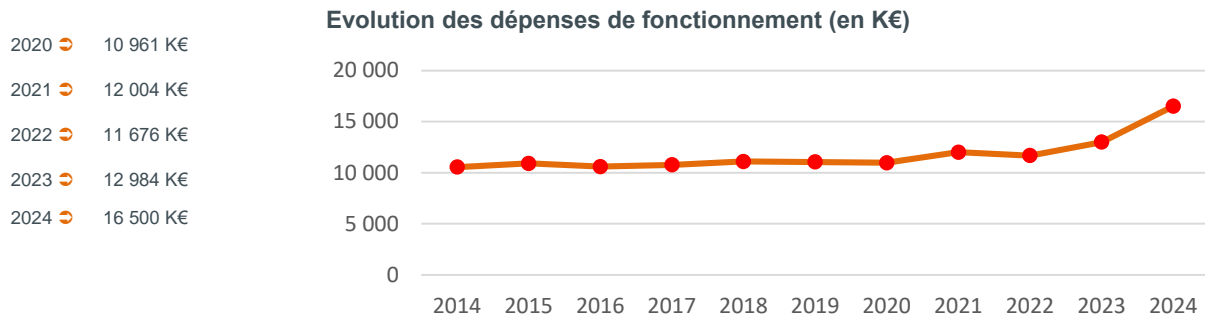


Recettes propres liées au classement station de Tourisme de la commune (hors impôts locaux)

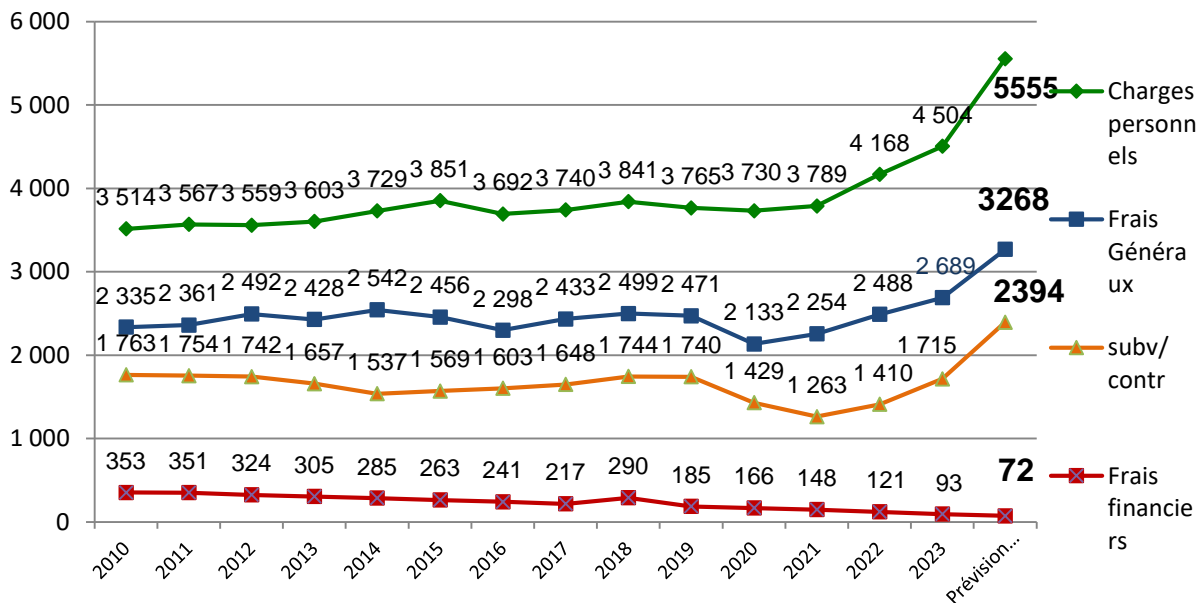


4.2 Les dépenses de fonctionnement

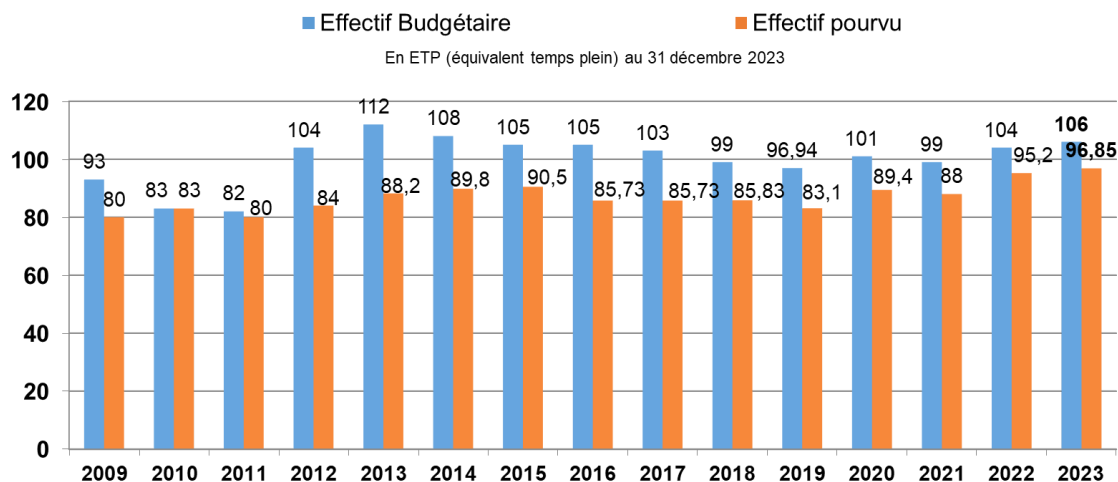
Les prévisions pour les dépenses de fonctionnement sont à la hausse dans un contexte inflationniste et une hausse des coûts de l'énergie, auquel s'ajoute une hausse des dépenses de personnel avec un renforcement des effectifs pour répondre aux exigences du service public.



Ces principales dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



Nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) – Budget annexe Musée compris Au 31 décembre 2023



Pour le budget principal, la hausse réelle des dépenses de personnel entre l'année 2022 et 2023 s'est élevée à 337 000 € (+8.08%).

Les prévisions de dépenses de personnel (chapitre 012) pour 2024 sont en hausse d'environ **761 512 €** soit une hausse de 15.89 %.

Budget prévisionnel 2023+ Décisions modificatives Chapitre 012	Budget prévisionnel 2024 Chapitre 012
4 793 356 €	5 554 868 €

Il convient d'être prudent et de prévoir et anticiper d'éventuels remplacements pour congés maladie, maternité, paternité, etc. et de possibles remplacements et renforts ponctuels sans oublier une hausse de l'indice minimal de rémunération, ce dernier étant relié aux hausses du SMIC.

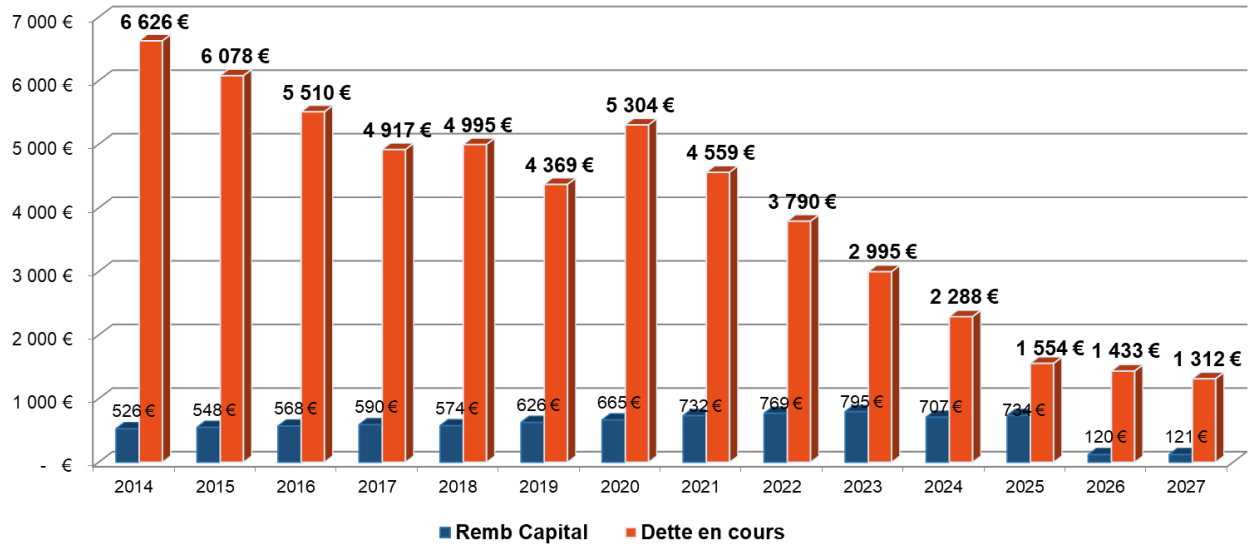
Dans le détail, l'augmentation entre 2023 et 2024 se décompose ainsi :

- ⊗ Effet en année pleine des évolutions réglementaires de 2023 :
 - La revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023
 - La revalorisation salariale des échelons du bas de la catégorie C et de la catégorie B : attribution de points d'indice majoré différenciés
 - La reconduction Gipa (garantie individuelle du pouvoir d'achat) dans la FPT pour 2023
- ⊗ La revalorisation forfaitaire des 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024,
- ⊗ Revalorisation du SMIC de 1.13% au 1^{er} janvier 2024
- ⊗ Augmentation du taux de la contribution employeur finançant la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)
- ⊗ Les tickets restaurants pour les agents de la commune (début du marché courant 2023 donc pas sur une année pleine),
- ⊗ Augmentation du tarif des assurances du personnel,
- ⊗ Evolutions liées à la carrière des agents, avancements d'échelon, Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT),
- ⊗ La variation des effectifs
- ⊗ Etc...

5 LA DETTE DE COMMUNE

La structure de la dette est composée de 4 emprunts en cours dont un d'environ 3 400 000 euros (emprunt à taux fixe car renégocié en 2018).

Profil d'extinction de la dette en cours en K€ Euros



A ce jour, l'encours total de ces 4 emprunts représente la somme de 2 995 069 €. Deux emprunts arrivent à échéance courant 2025. La prévision de l'encours pour fin 2023 s'élève à 2 287 989 €.

6 LA SECTION INVESTISSEMENT

6.1 Les dépenses d'investissement

Afin d'avoir une vision pluriannuelle, l'ensemble des prévisions d'investissements (hors musée) entre 2022 et 2026 représente :

2022 Réalisé	2023 Prévisions	2024 Prévisions	2025 Prévisions	2026 Prévisions
2 499 776 €	2 460 635 €	12 363 338 €	8 237 000 €	4 776 720 €

6.1.1 Les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP)

Les tableaux suivants précisent les prévisions sur l'ensemble des AP/CP et sur plusieurs années afin d'avoir une certaine visibilité. Ces chiffres sont des prévisions et pourront être réajustés en fonction des avancées des études, travaux et divers aléas.

Les nouvelles AP/CP à créer en 2024 : Avenue Miln – Allée du Parc et Eglise Saint Cornély

	Montant AP	Montant des CP (Crédits de paiement)				
	AP voté ou Nouvelles AP	2023	2024	2025	2026	2027 ++
Equipements sportifs et de loisirs	5 280 000 €	51 930 €	1 000 000 €	2 000 000 €	2 228 070 €	
Avenue Miln – Allée du Parc	2 000 000 €		650 000 €	1 100 000 €	250 000 €	
Eglise Saint-Cornély	5 000 000 €		300 000 €	750 000 €	750 000 €	3 200 000 €

6.1.2 Les investissements des infrastructures

Libellé	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Travaux réseaux	128 743 €	362 556 €	2 736 338 €	2 231 000 €	33 650 €	5 492 287 €
Acquisitions foncières		1 818 €	3 100 000 €	995 000 €	400 000 €	4 496 818 €
Politique Habitat		0 €	1 200 000 €	0 €	0 €	1 200 000 €
Travaux de voirie	441 906 €	759 666 €	1 145 000 €	334 000 €	334 000 €	3 014 572 €
Travaux bâtiments	60 343 €	209 386 €	646 000 €	125 000 €	125 000 €	1 165 729 €
Préservation et dév.durable	49 162 €	54 207 €	390 000 €	160 000 €	130 000 €	783 369 €
Aménagement de terrains	63 819 €	56 660 €	420 000 €	50 000 €	50 000 €	640 479 €
Patrimoine – entretien	77 301 €	48 210 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €	195 511 €
Aménagement Place du Marché		10 809 €	120 000 €	20 000 €	20 000 €	170 809 €
Sécurité (bornes incendies, plages...)	25 691 €	25 600 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	141 291 €
PLU/AVAP/ PCS etc...	13 233 €	39 708 €	50 000 €	20 000 €	20 000 €	142 941 €
TOTAL	860 198 €	1 568 620 €	9 867 338 €	3 985 000 €	1 162 650 €	17 443 807 €

6.1.3 Les investissements relatifs au matériel

Libellé	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Eclairage (PPI)	141 939 €	0 €	30 000 €	50 000 €	50 000 €	271 939 €
Mobilier Urbain Panneaux signalétiques	78 517 €	44 274 €	100 000 €	70 000 €	70 000 €	362 791 €
Communication	2 557 €	2 000 €	0 €	20 000 €	4 000 €	28 557 €
CTM Matériels + véhicules	240 120 €	269 183 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 109 303 €
Logiciels	10 180 €	33 532 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €	68 712 €
Matériels – Mobilier	72 336 €	136 703 €	105 000 €	46 000 €	46 000 €	406 039 €
Médiathèque Ludothèque	41 217 €	11 024 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	70 241 €
Opérateurs marchands Base Est	0 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €
TOTAL	586 866 €	496 716 €	546 000 €	402 000 €	386 000 €	2 417 582 €

6.2 Les recettes d'investissement

Pour les années à venir, afin de financer, l'ensemble des investissements prévus, la commune prévoit les recettes suivantes, hors musée et hors situation exceptionnelle.

	2024	2025	2026
Virement Excédent N-1	2 300 000 €	1 900 000 €	1 500 000 €
Taxe aménagement	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Subventions travaux	674 000 €	835 000 €	835 000 €
Cessions matériels-terrains	1 536 000 €	2 211 000 €	36 000 €
FCTVA sur dépenses Inves. N-1	390 814 €	1 711 301 €	2 036 056 €
Emprunt	1 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
Recettes diverses (amendes police...)	110 000 €	110 000 €	110 000 €

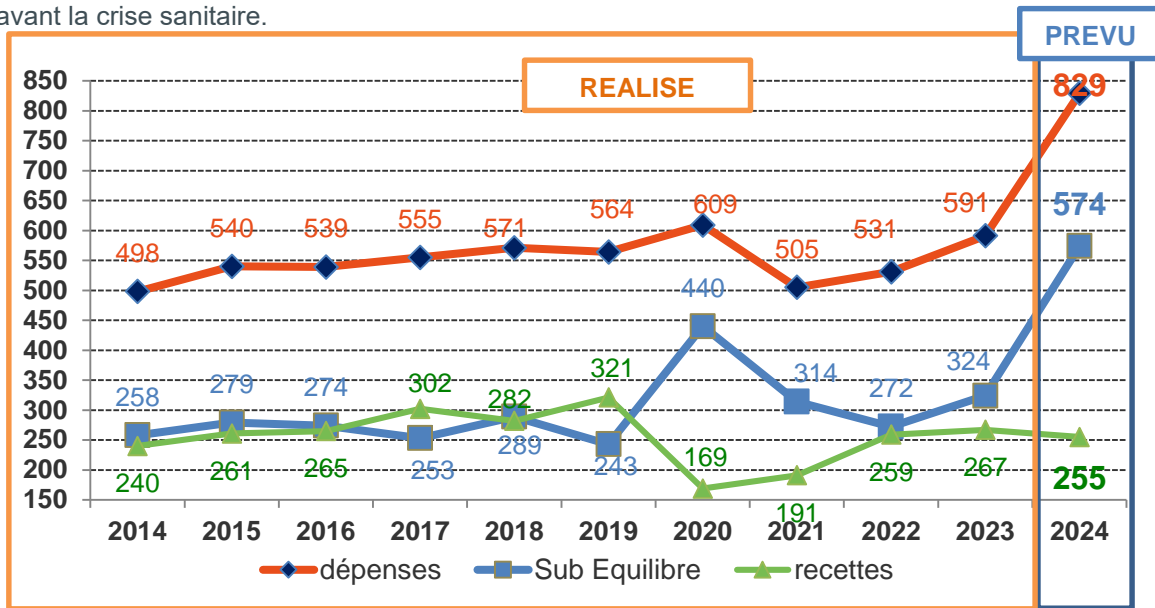
Ainsi, dans un contexte économique incertain avec des interrogations importantes sur l'inflation, sur les coûts de l'énergie..., il convient de noter que l'année écoulée a vu une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en relançant les projets.

Notre investissement devrait fortement augmenter à partir de cette année 2024 et cette tendance devrait logiquement se poursuivre sur les prochaines années, afin de réaliser nos projets tout en ayant l'objectif de maîtriser aux mieux nos dépenses et l'équilibre budgétaire de la commune.

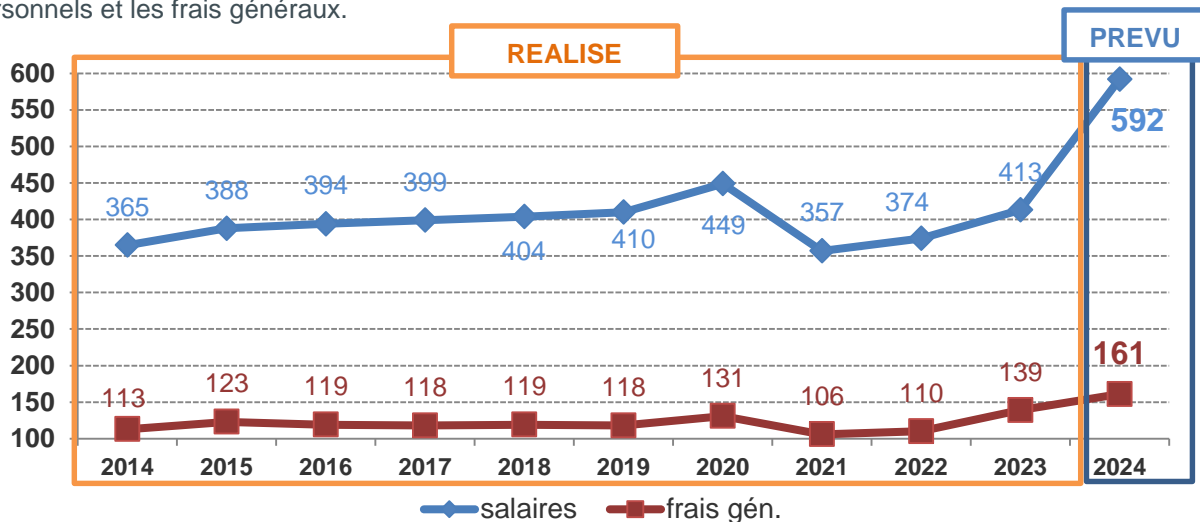
7 LE BUDGET ANNEXE DU MUSEE

7.1 La section de fonctionnement

Le budget annexe du musée s'établit aux alentours de 829 000 € pour l'année 2024 en fonctionnement. Les recettes notamment liées à la billetterie, à la boutique et aux visites guidées sont revenues aux chiffres d'avant la crise sanitaire.



Les dépenses de fonctionnement pour le musée se décomposent en 2 principales fonctions, les frais liés aux personnels et les frais généraux.



La masse salariale a progressé durant l'année 2023, afin de pouvoir accueillir davantage de visiteurs avec l'apport d'un(e) 3^{ème} agente(e) de médiation.

Les frais généraux sont contenus mais l'inflation risque de faire évoluer quelque peu ceux-ci pour l'année 2024.

7.2 La section d'investissement

La délibération 2022-130 du 2 décembre 2022 a précisé le projet du nouveau Musée de Préhistoire en détaillant le programme du projet :

Désignation	Montant H.T.	Montant TTC
Coût des travaux	11 485 000 €	13 782 000 €
Frais de concours, AMO, Maîtrise d'œuvre...	3 805 000 €	4 566 000 €
Opérations connexes	470 000 €	564 000 €
Aléas et actualisation	1 075 000 €	1 290 000 €
Cout prévisionnel total	16 835 000 €	20 202 000 €

AP/CP Musée – Phase 1 en cours :

	Montant AP	Montant des CP (Crédits de paiement)				
	AP votée	2023	2024	2025	2026	2027 ++
Musée – Phase 1	5 700 000 €	752 124 €	1 400 000 €	1 500 000 €	2 047 876 €	

En 2024, les dépenses d'investissement devraient encore augmenter pour atteindre 1 400 000 €. Aussi, une nouvelle AP/CP « Projet Musée – Phase 2 » sera proposée.